AR Prefecture
016-211601836-20260428-15_2026-DE
Reçu le 29/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Présents : 11

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Monsieur Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 14 avril 2026.
Date de l'affichage en mairie : 14 avril 2026.

Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Joël BEAULIEU, Justine MARZACK, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN, Vincent VAN DER VELDEN, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Monsieur Alexis MICHALLEK

Délibération n° 15_2026 : subventions aux associations

Monsieur Alexis MICHALLEK indique qu'en ce qui concerne l'association Moving Beats, il ne participera pas à la discussion ni au vote.
Messieurs Julien THIBAUD et Joël BEAULIEU indiquent qu'en ce qui concerne la société de chasse, ils ne participeront pas à la discussion ni au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil d'allouer les subventions suivantes :

• Au comité des fêtes : 300 €. Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 11	Abstention : 0	Pour : 11	Contre : 0

• A l'association Moving Beasts : 300 €. Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 10	Abstention : 0	Pour : 10	Contre : 0

• A l'ADMR : 250 €. Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 11	Abstention : 0	Pour : 11	Contre : 0

• A la société de chasse : 250 €. Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 9	Abstention : 0	Pour : 9	Contre : 0

• Rêve de Luna : 100 €. Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 11	Abstention : 2	Pour : 9	Contre : 0

• A l'APE des jeunes lutins : 100 €. Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 11	Abstention : 0	Pour : 11	Contre : 0

• Au collège de Montembœuf (voyage scolaire) : 100 € par enfant. Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 11	Abstention : 0	Pour : 11	Contre : 0

Le maire, Armand AGOSTINELLI

MAIRIE de LÉSIGNAC DURAND 16 (Charente)